

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 2127

présenté par
M. Le Fur, M. Kamardine, M. Bourdeaux, M. Bony, M. Forissier, M. Cinieri, M. Cordier,
Mme Périgault, Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Meyer Habib,
Mme Louwagie, M. Taite, Mme Corneloup et Mme Frédérique Meunier

ARTICLE 35

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les associations qui se mobilisent autour des malades du cancer sont très préoccupés par le projet de loi tel qu'il est présenté, en particulier au niveau de l'article 35, qui génère une iniquité d'accès aux traitements innovants sources d'espoir pour tous les patients en attente de solution thérapeutique.

Cet amendement vise à supprimer l'article 35.